

Les retraites des salariés du secteur privé : effets des réformes récentes dans trois pays étrangers

Pays	Suède			Italie			Allemagne		
	2000	2020	2040	2000	2020	2040	2000	2020	2040
Ratio démographique (plus de 60 ans / personnes de 20 à 60 ans)	0,42	0,59	0,72	0,43	0,60	0,98	0,42	0,54	0,74
Taux d'emploi des 55-64 ans	66 %			27 %			38 %		
Caractéristiques de l'ancien système	Système par répartition par annuités. Pension de base forfaitaire (Etat) + complément proportionnel. Taux de remplacement modeste (60 % en brut pour une carrière au salaire moyen) Age de départ : 65 ans Existence de réserves importantes (5 années de prestations)			Système par répartition par annuités Pension calculée sur la moyenne des cinq derniers mois, 2 % par annuité jusqu'à 40. Age de départ : 65 ans hommes, 60 ans femmes Mais pas de conditions d'âge si durée supérieure à 35 ans, invalidité, chômage Pension minimale			Système par répartition intermédiaire entre annuité et point Age légal de 65 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes. Nombreuses possibilités de départ avant l'âge légal : longue durée d'assurance (+ 35 ans), invalidité, chômage Pension minimale		
Date de la dernière réforme	1999			1995 - 1997			2001		
Période de Transition	Moyenne (2000 - 2020)			Très longue (2000-2050)			Jusqu'en 2008 pour les limites d'âge		
Mode de calcul de la retraite	Systèmes à points avec un coefficient de conversion croissant avec l'âge de départ (Comptes notionnels) Attribution de points financés par des tiers payeurs (Etat) (chômage, enfants,...)						Système à points avec attribution de points gratuits (chômage, formation, enfants,...)		
Indexation des salaires portés au compte	Salaires moyens			Moyenne du PIB sur les cinq dernières années			Salaires moyens		
Introduction d'un complément par capitalisation	Oui : obligatoire, au taux de cotisation de 2,5 %			Oui (facultatif) : débat sur sa fusion avec l'indemnité de fin de carrière (7,4 % à la charge de l'employeur)			Oui : introduction d'une assurance privée facultative à hauteur de 4 % du salaire brut, aide de l'Etat Les fonds d'entreprises existaient déjà		
Pension minimum	Oui			Non mais minimum vieillesse (351 €)			Non mais minimum vieillesse (569 €)		
Age de la retraite	Libre choix entre 61 et 67 ans avec neutralité financière			Libre choix entre 57 et 65 ans avec neutralité financière			65 ans à terme pour tous mais avec des possibilités d'anticipation pour la période transitoire		
Minoration pour un an de départ anticipé avant 65 ans	- 3,7 %			- 3,6 %			-3,6 % (pour la période transitoire de suppression des limites d'âge avant 65 ans)		
Taux de cotisation (1)	Stable : 18,5 % dont 16 % répartition, 2,5 % capitalisation Employeurs : 12 % Salariés : 7 %			Stable : 33 % Employeurs : 24 % Salariés : 9 %			Passe de 19,3 % à 22 % en 2030		
Taux de remplacement net pour un salaire moyen (2) (rapport entre première pension et dernier salaire)	Dépend de l'âge de départ. Il baisse à un âge donné. A 65 ans, il passe de 66 à 55 % (3)			Passe de 92 % à 70 % en 2050 pour 65 ans et 40 annuités (3)			Passe de 70,7 % à 68 % en 2030 pour une carrière « type » de 45 années d'assurance		
Indexation des pensions	Salaires nets moins 1,6 %			Prix			Salaires nets de cotisations vieillesse (aux régimes de répartition et de capitalisation)		

Pays	France		
Ratio démographique (plus de 60 ans / personnes de 20 à 60 ans)	2000	2020	2040
	0,37	0,53	0,66 (4)
Taux d'emploi des 55-64 ans	36 % (5)		
Date de la dernière réforme	1993		
Période de Transition	1993-2008		
Caractéristiques du système actuel (secteur privé)	Système par répartition par annuités pour le régime de base et par points pour les régimes complémentaires Validation de certaines périodes (chômage, éducation des enfants,...)		
Indexation des salaires portés au compte	Prix		
Complément par capitalisation	De tels compléments existent pour certaines populations		
Pension minimum	Oui		
Age de la retraite	Age de départ : 60 ans et 40 années de cotisations ou 65 ans		
Minoration pour un an de départ anticipé	- 7,5 %		
Taux de cotisation	25,5 % dont Employeurs : 15,5 % Salariés : 10 %		
Taux de remplacement net pour un salaire moyen (rapport entre première pension et dernier salaire)	Passe de 84 % à 67 %		
Indexation des pensions	Prix plus coups de pouces		

- (1) La comparaison des taux de cotisations doit tenir compte du fait qu'il existe dans ces pays une part variable de financements budgétaires.
- (2) Ces chiffres sont à prendre avec précaution pour les comparaisons entre les pays, les calculs sur des carrières identiques n'étant pas, pour le moment ,disponibles
- (3) Cette baisse est plus faible à durée de retraite constante.
- (4) Ce chiffre est celui des projections de l'ONU de 1999, homogène avec les autres pays.
- (5) Ce chiffre est celui publié par l'INSEE à partir de l'enquête emploi. Eurostat publie un chiffre de 30%.